

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

---

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes BERNET-CARAMAN, CLÉMOT, BOURSIN.

Absentes excusées : Mmes AUDEBRAND, NIVELLE, ROBINEAU.

### **Avenant au Contrat Enfance et Jeunes 2017-2020**

Le Conseil Municipal a accepté l'adhésion de la commune de Tuffalun au Contrat Enfance Jeunesse de Doué-en-Anjou, signé avec la CAF du Maine-et-Loire, qui prendra effet au 1er janvier 2020.

### **Soutien financier aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **a approuvé** l'intervention financière de la commune en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise, conformément au règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce Artisanat, à hauteur de 2 % de la subvention régionale liée aux travaux
- **a approuvé** l'intervention de la commune dans le cadre du programme Leader « Soutenir le commerce de proximité et la revitalisation des centres bourgs/ villes », en cofinancement à parts égales avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à hauteur de 5% du montant éligible pour un projet inférieur à 13 000 € HT, et de 4% pour un projet supérieur ou égal à 13 000 € HT,
- **a autorisé** le Maire, à signer la convention à intervenir avec la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **Rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire**

Le Maire a présenté aux membres du conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, avant le 29 novembre 2019.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents a approuvé le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 5 septembre 2019.

### **Fonds de concours au Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire pour les dépannages réalisés**

Le conseil municipal a décidé de verser un fonds de concours de 274.80 euros, au profit du SIEMML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019.

### **Rapport des analyses des Offres pour les travaux d'aménagement de la voirie**

Après présentation du rapport d'analyse des offres, concernant les travaux d'aménagement de la voirie, le conseil municipal a attribué le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 299 270 euros hors taxes.

### **Division Parcelle au sein du lotissement « Clos de la Maligny »**

Le Maire fait part au conseil du rapport des six sondages réalisés sur le « Lot 2 » qui n'ont pas révélé de cavité, ni de remblais. Puis, le conseil a autorisé le Maire à faire une demande de devis, pour la faisabilité de division de la parcelle (lot 2) auprès de la SCP ONILLON - DURET.

### **Tarifs communaux**

Le conseil a décidé de reconduire en 2020, chacun des tarifs communaux fixés jusqu'à lors.

### **Questions diverses** :

#### **Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 14 €, proratisée au temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.